Envoyé en préfecture le 12/02/2019

Reçu en préfecture le 12/02/2019

Affiché le



ID: 003-240300558-20190207-D201904-DE

Séance du 7 février 2019 Délibération n° 2019-04

L'an deux mil dix-neuf, le 7 du mois de février à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 31 janvier 2019.

Présent(s): Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Catherine SADDE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD Formant la majorité des membres en exercice;

Procuration(s): Monsieur Georges CHALMET à Madame Josette BEAUBIER, Madame Jacqueline PRENCHERE à Monsieur Olivier FILLIAT

Absent(s) excusé(s): Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Laetitia FREMONT, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistait également à la réunion Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES					
N°: 7-1	Thème: Décisions budgétaires				

Objet : Demande de subvention départementale pour les travaux de voirie 2019

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU le règlement de la voirie communautaire ;

VU les propositions des délégués voirie de chacune des communes ;

VU l'avis de la commission voirie émis lors de sa réunion du 21 janvier 2019 ;

CONSIDERANT la programmation biannuelle de l'aide départementale par commune;

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/02/2019

Reçu en préfecture le 12/02/2019

Affiché le

ID: 003-240300558-20190207-D201904-DE

SLO

DECIDE:

Article 1: d'approuver le programme de travaux de voirie 2018 pour un montant de

569 200,00 € HT;

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention d'un montant de

132 468,60 € auprès du Département (Dispositif de soutien aux travaux de voirie),

conformément au tableau ci-dessous :

COMMUNE	TRAVAUX VOIRIE € HT	MOE HT	TOTAL HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION
BRAIZE	33 220,00	0,00	33 220,00	33 200,00	9 960,00
CERILLY	211 115,00	5 000,00	216 115,00	140 000,00	42 000,00
HERISSON	120 000,00	2 000,00	122 000,00	100 000,00	30 000,00
ISLE ET BARDAIS	68 365,00	0,00	68 365,00	68 362,00	20 508,60
ST BONNET	119 000,00	10 500,00	129 500,00	100 000,00	30 000,00
				TOTAL	132 468,60

Article 3 : d'autoriser la Présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Article 4: d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2019, opération 1901.

Fait et délibéré le 7 février 2019, Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.